Oise : Une crèche de Noël interdite au nom de la laïcité

25/12/2010 à 23h25
Addendum du 25/12/2010 :

La « *crèche hors la loi* » est installée pour Noël. Malgré une décision de justice contre lui, le maire du village a installé une crèche sur la place, dès le lendemain du jugement.

Le Parisien

C'est en octobre 2008, que le conseil municipal a décidé d'installer une crèche de Noël, sur la place de Montiers, dans l'Oise. La décision des élus de ce village de 450 habitants avait été contestée par l'ancien maire de la commune.

Claude Debaye avait ainsi déposé une requête près du tribunal administratif d'Amiens, au nom de loi de 1905 et du principe de laïcité. En novembre dernier, le tribunal administratif lui a donné raison, en annulant la délibération du conseil municipal d'octobre 2008. L'ancien maire de Moutiers a donc décidé de demander au préfet de l'Oise de rendre exécutoire la décision du tribunal administratif d'Amiens.

La laïcité ne s'aménage pas, il faut traquer ses atteintes partout où elles se trouvent. La religion doit rester dans le domaine du privé."

Le Post

(Merci à Alsacien)